

TABLE RONDE INTERNATIONALE A CAP

2ième partie

Le travail comme moyen d'intégration sociale

par Emile Hemmen

Si le premier objectif de la formation professionnelle doit être l'intégration sociale du handicapé, indépendamment de ses limites, la réadaptation est nécessairement un aspect complémentaire et simultané d'un processus global et unitaire. Chaque étape de la formation doit donc se dérouler dans un milieu aussi ouvert que possible. Le centre de la formation professionnelle normal, les lieux de rassemblement social, les transports en commun, les entreprises, les communautés éducatives et la famille doivent devenir progressivement des agents privilégiés des actions de formation.

La réadaptation professionnelle doit avoir pour objectif de permettre à tous les handicapés, soit de travailler au sens ordinaire du terme, soit d'avoir une activité compatible avec l'état de chacun et devant lui permettre de ressentir, d'avoir conscience de sa propre dignité, de sa propre nature d'être humain, même si cette activité n'est pas productive au sens économique du terme.

La personne handicapée doit participer activement, dans la mesure du possible, à l'intervention dont elle fait l'objet en exprimant elle-même ses besoins et ses choix.

L'intégration dans des centres de formation professionnelle, qui s'inscrit dans la politique plus générale d'insertion des handicapés dans les structures de l'enseignement normal, devrait rencontrer les conditions et les structures susceptibles de favoriser l'intégration. Ces conditions, on pourrait les définir succinctement de la manière suivante :

- mise en oeuvre de programmes de formation globale et intégrée;